



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015**

### **PRESENTS :**

M PHILIP, Maire,

Mme HERNANZ, M. BOURGADE, Mr JULIER, Adjoints,

Mmes BERGER, CHABAUD, CRUZ, ESSIG, ROMERO, AHBIB, EL HAOUESSE

MM CHARMASSON, DELORME, LAVAUD, ANDRE, GRIVOLAS, MABY, Conseillers municipaux

### **PROCURATION :**

M. BERMOND- GONNET pour M. PHILIP,

Mme SEYLLER pour Mme GEY BERGER,

Mme EL HAOUESSE pour M. JULIER (jusqu'au point N°4 inclus)

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption PV du conseil municipal du 31/03/2015
- 2) Emprunt auprès la Banque Postale
- 3) Compte-rendu annuel de la SEGARD au titre de l'année 2014
- 4) Renouvellement convention avec le laboratoire d'analyse du conseil départemental du Gard
- 5) Protocole d'accord valant autorisation/servitude de passage avec la société Neoen Développement pour un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Lirac
- 6) Décision modificative N°1 BP Investissement (commune)
- 7) Demande de protection fonctionnelle
- 8) Subventions Anim'Tavel et Couleurs Tavel
- 9) Règlement intérieur piscine municipale
- 10) Modification régie municipale de la piscine
- 11) Questions diverses

Le Maire constate le quorum et fait désigner Mme. CRUZ comme secrétaire de séance.

### **1) Adoption du PV du 31/03/2015**

Il s'agit d'adopter le PV du conseil municipal du 31/03/2015 reçu par voie électronique.

M. JULIER demande une modification du point 6 :

« Il s'agit de demander une subvention au SMEG pour les travaux ~~d'un chemin longeant le cimetière~~ d'un montant HT de 15 312.07€. Travaux envisagés : ~~trottoir pour la sécurité des piétons.~~ » A remplacer par : « Eclairage du chemin longeant le cimetière »

Adoption à l'unanimité.

### **2) Emprunt auprès la Banque Postale**

Lors du conseil municipal du 31 Mars dernier, le conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire un emprunt de 450 000€ pour une durée de 20 ans.

Les résultats ont été les suivants :

	Taux avant négociation	Taux après négociation	Frais de dossier (% montant emprunté)
Caisse Epargne	2.04%	1.78%	0.20%
<b>Banque Postale</b>	<b>1.87%</b>	<b>1.73%</b>	<b>0.20%</b>
Crédit agricole	2.13%	1.88%	0.15%

L'offre de la Banque postale a donc été retenue afin de financer l'extension du restaurant scolaire.

En revanche, les prêts anciens n'ont pu être renégociés. En effet, souscrits à l'époque auprès de Dexia, les dettes, suite à un plan de restructuration, sont désormais gérées par la Caisse Française de Financement Local, mais qui ne propose pas de nouveaux prêts. Les conditions de rachat étant très importantes (entre 25 et 30% du capital), cette hypothèse a dû être abandonnée.

Il s'agit donc de signer cet emprunt auprès de la Banque Postale.

Adoption à l'unanimité.

### **3) Compte-rendu annuel de la SEGARD au titre de l'année 2014**

(Arrivée de Mme. HERNANZ)

Conformément aux lois du 7 Juillet 1983 et 8 février 1995, et conformément à la convention de mandat passée entre la commune et la SEGARD (délibération N° 80/2014 du 3 juin 2014), il a lieu que le conseil municipal délibère sur le compte-rendu annuel et d'autoriser le Maire à le signer.

Il s'agit d'une « photographie » au 31 décembre de l'année 2014 et vous avez reçu par mail ce rapport.

Adoption à l'unanimité.

#### **4) Renouvellement convention avec le laboratoire d'analyse du conseil départemental du Gard**

Il s'agit de renouveler la convention entre la commune et le département qui assurera sur le restaurant scolaire :

- Prestation d'analyse alimentaire,
- Prestation de contrôle de l'environnement de production.

La fréquence de collecte est de 4/an. Le coût est d'environ 160€HT la prestation.

Adoption à l'unanimité.

#### **5) Protocole d'accord valant autorisation/servitude de passage avec la société Neoen Développement pour un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Lirac**

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser, pour une durée de 30 années, une servitude de passage sur les numéros de parcelle 0902, 0904,0432, 0865, 0980, 0092 en section OA. Aucune indemnité n'est prévue pour les 2 parties.

Vous avez reçu par mail le projet de protocole avec les plans des parcelles concernées.

M. JULIER souhaite rappeler qu'il faudra demander que la commune de Lirac s'assure de bien laisser le chemin en l'état. Mais le maire signale que ceci apparaît déjà dans le contrat et devrait être respecté.

Adoption à l'unanimité.

#### **6) Décision modificative N°1 BP Investissement (commune)**

##### **6-1) Dépenses**

Il s'agit d'acter la 1ère décision modificative. En effet, la commune peut avancer plus rapidement sur son projet de PLU et il convient d'inscrire la dépense liée aux honoraires.

De la même manière, l'audit sur les bâtiments communaux pourra être débuté dès cette année.

Des dépenses liées à la rénovation de la piscine étaient prévues car des fonds importants du ministère (à travers le Centre National pour le Développement du Sport) étaient dédiés aux équipements sportifs.

En attente des directives, la commune a eu connaissance le 7 mai dernier que celle-ci n'entrait pas dans le périmètre des Zones de Revitalisations Rurales (ZRR) avec voie de conséquence l'exclusion du dispositif.

En éclairage public, il s'agit de prévoir le solde des travaux chemin du Moulin à Vent des travaux prévus au programme 2015.

Enfin, un disséminateur de cendres sera réalisé.

## 6-2) Recettes

Lors du vote du Budget primitif, le montant de la Taxe d'Aménagement (ex Taxe Locale d'Équipement) n'était pas notifié et sous-estimé. Il s'agit de modifier en conséquence.

Enfin des subventions seront versées au titre des travaux d'éclairage public.

Ainsi, il convient de modifier le BP 2015 de la commune en section investissement comme suit :

### Recettes :

Chapitre 10 Article 10223 (Taxe d'aménagement) pour **31 779.22€**

Opération 17 Chapitre 13 Article 1326 (subventions électricité public) pour **18 012€**

**Total : 49 791.22 €**

### Dépenses :

Opération 10013 Chapitre 23 Article 2315 (mise aux normes piscine) pour  
**- 26 621.55€**

Opération 10020 Chapitre 21 Article 21316 pour **4 320€**

Opération 10 021 Chapitre 023 Article 2313 (études + prestations) pour **31 000€**

Opération 17 Chapitre 23 Article 2315 (éclairage public)  
Moulin à Vent et programme 2015 pour **28 092.77€**

Opération 27 Chapitre 041 Article 202 (révision POS + phase 1&2 PLU) pour **13 000€**

**Total : 49 791.22 €**

Adoption à l'unanimité.

### **7) Demande de protection fonctionnelle**

Un agent de la commune, intervenant au restaurant scolaire puis à la surveillance des enfants lors du temps méridien a eu une altercation physique avec une élève. Les parents de cette dernière ont déposé une plainte à la gendarmerie.

Conformément à l'article 11 de la loi 83-634 portant droit et obligations des fonctionnaires, cet agent a fait une demande de protection fonctionnelle.

Notre compagnie d'assurance (Groupama) garantissant ce risque, il s'agit pour le conseil municipal de délibérer afin d'accorder la protection fonctionnelle à cet agent.

Les différents textes juridiques relatifs au statut des fonctionnaires territoriaux disposent que l'identité de l'agent ne peut être communiquée en conseil municipal.

La commune prend très au sérieux cette « affaire » et souhaite que l'enquête se déroule sereinement.

Adoption à l'unanimité.

### **8) Subventions Anim'Tavel et Couleurs Tavel**

Il s'agit d'octroyer au titre de l'année 2015 les subventions pour les 2 manifestations qui se dérouleront respectivement le week-end du 10 Juillet et le samedi 18 Juillet 2015.

A l'issue de la réunion Maire-Adjoints du 7 mai dernier, un avis favorable a été émis sur la proposition suivante :

	Subvention 2014	Demande 2015	Proposition 2015
Anim'Tavel	6 550 €	8 602 €	<b>6 000 €</b>
Couleur Tavel	7 500€	10 000 €	<b>6 500 €</b>

L'octroi de la subvention sera lié à la présentation préalable d'un projet intégrant une équipe de secouriste présente durant les festivités ainsi qu'un accès à des sanitaires publiques.

Afin de s'assurer que ces conditions ont été respectées, il peut être envisagé un paiement fractionné.

La subvention de Couleur Tavel est discutée mais il est rappelé que le syndicat dispose de nombreux autres avantages à ne pas oublier (local prêté notamment).

M. MABY émet son avis et pense qu'il faudrait augmenter les subventions pour aider ces 2 associations/animations qui font vivre le village.

**1<sup>er</sup> vote :**

10 s'abstiennent : Mmes ROMERO, CHABAUD, GEY, MM. DELORME, JULIER, GRIVOLAS CHARMASSON, ANDRE, LAVAUD, BOURGADE.

8 votent pour.

1 vote contre (M. MABY)

Faute de majorité, un tour de table est effectué afin de trouver une solution. Après que chacun se soit exprimé, le Maire remet au vote la proposition initiale.

**2<sup>ème</sup> vote :**

10 votes pour.

2 votes contre (l'un souhaiterait augmenter les subventions, l'autre les diminuer) : M. MABY, Mme GEY

7 abstentions : Mmes. ROMERO, CHABAUD. MM. DELORME, ANDRE, CHARMASSON, GRIVOLAS, LAVAUD

## **9) Règlement intérieur piscine municipale**

Il s'agit d'adopter le Règlement Intérieur de la piscine municipale dont vous avez reçu l'exemplaire par mail. Il est identique à celui en vigueur depuis 2012.

4 Abstentions dont Mme GEY qui aurait souhaité que la piscine soit ouverte le lundi pour que les commerçants puissent en profiter. (M. DELORME, BOURGADE et Mme HERNANZ rejoignent la position de Mme GEY BERGER)

M. le maire suggère que la commission du sport réfléchisse à cette proposition et envisage un changement d'horaire pour la saison 2016.

Adoption à la majorité.

## **10) Modification régie municipale de la piscine**

Il s'agit d'intégrer des nouveaux prix pour la saison 2015, à savoir :

- Location horaire d'un parasol : 1€
- Location journée d'un parasol : 5€
- Location Horaire d'un transat : 1€
- Location journée d'un transat : 5€

Afin de rendre plus attractif notre piscine, nous souhaitons développer cette prestation pour les usagers.

S'agissant d'une modification de régie existante, la trésorerie de Roquemaure a validé celle-ci.

Adoption à l'unanimité.

## **11) Questions diverses**

M. Le maire :

- Point sur le local chasseur : La phase APD a été validée et l'appel d'offre va être lancé les prochains jours. L'estimatif étant supérieur à 90k€HT, le conseil municipal, conformément à la délibération du 31 Mars 2015 relative aux achats et aux marchés publics, attribuera lors de sa séance de juillet le marché de travaux.
- Point sur l'avancement des travaux du Restaurant Scolaire : ils devraient être terminés et la nouvelle cantine fonctionnelle pour la rentrée scolaire 2015.
- A compter du vendredi 26 Juin, la collecte du verre ne sera plus assurée par les agents communaux. En effet, pour des raisons de sécurité et de temps consacré, désormais les habitants devront utiliser les points d'apport volontaire pour éliminer leurs déchets de verre.
- Rappel que le Réseau d'Entraide Volontaire sera sur la commune du 5 au 26 Juillet prochain. Une réunion d'étape est prévue le 1<sup>er</sup> Juin prochain en mairie. Travaux prévus aux abords du gymnase.
- Arrêté de stationnement : tout sera fait pour que le stationnement soit réglementé dès cet été lors de la venue des gendarmes. Le Maire demande à la commission en question de réfléchir à ceci lors d'une réunion le 17 juin à 18h. M. Maby souhaite également que l'on règle le problème des voitures ventouses lors de cette réunion.

- M. JULIER annonce que le 30 mai, sera faite l'inauguration du parcours de santé de la pinède à 9h30.
- Mme HERNANZ annonce les fêtes à venir de fin mai et du mois de juin.
- M. DELORME demande si l'on ne peut pas créer une liste de diffusion pour que les Tavelois soient informés par mail sur certains thèmes à préciser.
- Et ajoute qu'il est horrifié par la montagne de déchets qui se trouve à la poste. (Mme SEYLLER souhaitait également aborder ce sujet).  
Concernant ce problème d'ordures, M. Le Maire informe qu'il a reçu M. Canivenq (propriétaire d'appartements dans la rue de la Condamine) s'est engagé à stocker les bacs à ordures de cette rue sur une partie de son terrain afin de limiter le nombre d'ordures qui traînent dans cette rue.
- Mme. EL HAQUESSE annonce le concours de boules un jeune/un aîné du 28 juin à 14h30 à la pinède.
- M. MABY regrette d'avoir l'impression de ne pas assister à toutes les réunions.
- Il demande également s'il peut avoir une place pour s'exprimer dans le Petit Tavelois.
- Mme CHABAUD annonce que pour le 30 il y aura un compacteur de canettes prêté par le SITDOM et annonce que nous tenterons l'expérience des gobelets lors de la fête des jardinets du 6 juin + dispositif poubelles pour inciter les gens à être plus respectueux.  
Elle annonce également une démonstration de compostage lors de la fête des jardinets.
- M. GRIVOLAS aborde le sujet du site internet de Tavel et informe que la 1ère phase du tournage pour le clip officiel de la commune aura lieu sur 3 jours 29, 30 et 31 mai, qu'une photothèque sera réalisée et enfin que la 2<sup>ème</sup> phase de tournage se déroulera lors de la fête Couleur Tavel (weekend du mois de juillet.)  
Mise en ligne espérée du site pour octobre-novembre 2015.
- M. ANDRE annonce que le syndicat de l'eau de Lirac, Maître d'ouvrage du projet prévoit le 18 juin à la salle des fêtes une réunion de préparation à la mise en place de la station de lavage des appareils phytosanitaires avec les agriculteurs à laquelle les membres du conseil municipal sont les bienvenus
- Et ajoute qu'une demande lui a été faite pour installer un récupérateur de mégots devant la salle des fêtes.
- Mme BERGER porte parole de Mme SEYLLER parle en son nom et questionne sur le problème de bureau d'Elise Bourgade au sein de l'école maternelle et évoque le fait que ce point sera abordé lors du prochain conseil d'école de l'école maternelle qui



aura lieu le jeudi 4 juin et qu'il est important que nous sachions si quelque chose est envisagé pour résoudre ce problème de locaux.

- Mme SEYLLER souhaite également que les questions soulevées en réunion maire-adjoints redescendent en commission afin que chacun puisse s'exprimer et donner son avis. Ceci étant un principe de démocratie.
- Enfin elle signale le problème de débroussaillage dans la rue de la Condamine.

Le conseil est levé à 20h33.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003262-20150527-PV-26-05-2015-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2015

Publication : 02/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

